

RÉSULTAT ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE

UN NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET AUX RESSOURCES MATÉRIELLES

Comme mentionné dans notre dernier Bulletin spécial sur le sujet, à la suite de l'annonce de l'élection de M. Dominic Roberge au poste de vice-président à la Discipline et à la déontologie de notre Association, une élection complémentaire a eu lieu, conformément au troisième (3^e) paragraphe de l'article 8.05 B) des Statuts et Règlements de l'Association.

Or, un seul candidat a déposé sa candidature au poste de vice-président à la Santé et sécurité du travail et ressources matérielles, à savoir, M. Jean-François Veillette. Ainsi, celui-ci a été déclaré élu par acclamation aujourd'hui par le président d'élection, conformément aux dispositions de l'article 8.05 1) des Statuts et Règlements.

M. Veillette entre donc en fonction à compter d'aujourd'hui, jour de son élection conformément à l'article 8.05 2).

Il est à noter que M. Veillette occupait le poste de directeur pour la région de Montérégie Est. Ce poste étant maintenant vacant, une élection complémentaire aura lieu. Un avis écrit à cet effet sera envoyé sous peu à tous les délégués des postes et unités concernés. À cette fin, une assemblée d'élection sera convoquée au plus tard 30 jours suivant cet avis, conformément au 3^e alinéa du paragraphe B) de l'article 9.05 des Statuts et Règlements.

Nous souhaitons à M. Veillette tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions.

Syndicalement vôtre,

Votre Association